

Biens classés et zones de protection

Ensemble formé par la Forêt de Soignes et le Bois des Capucins, sis sur les territoires des communes de : Auderghem, Duisbourg, Hoeilaart, La Hulpe, Rhode Saint-Genèse, Tervuren, Uccle, Waterloo, Watermael-Boitsfort et Woluwé Saint-Pierre (+ WATERLOO/Waterloo)



- Le caractère exceptionnel concerne le site de la Forêt de Soignes.



- Est inscrite sur la liste du Patrimoine Mondial la Forêt de Soignes (2017).

Identification

Code interne : 25050-CLT-0008-01


Code DGO4 : LA HULPE/12


Localisation

LA HULPE

Ancienne(s) commune(s) : La-Hulpe

Cartographie

Cartographie globale : 

Cartographie du site : 

Décision

Date d'arrêté : 02/12/1959 (classement)

Type(s) de classement

- Site

Liens utiles

Aides régionales : [En savoir plus...](#)

Déductibilité fiscale : [En savoir plus...](#)

Document(s)



Arrêté - 313.79 Ko



Plan - 26.95 Ko

[Tous les documents au format ZIP](#)



Le présent site du SPW Territoire vise à mettre à disposition du public des informations à titre indicatif. Le SPW Territoire n'assume aucune responsabilité juridique quant aux informations diffusées sur ce site. Seuls les documents originaux sont légaux.